

FONDATION
croix-rouge française



Vous présente

Bénévo'Lab
la recherche pour tous

BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2023

**« Engagement citoyen en lieux de vie informels »
avec le soutien de la Croix-Rouge française**



www.fondation-croix-rouge.fr

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34 | contact@fondation-croix-rouge.fr

Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins et analyses des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



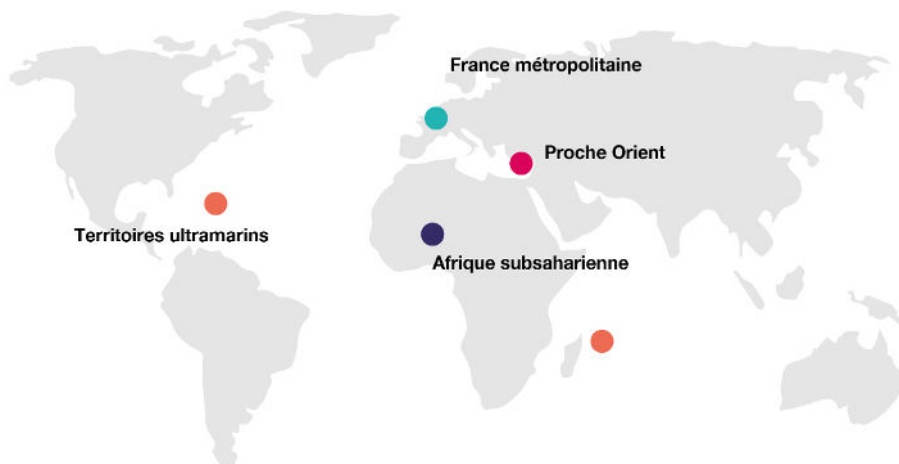
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



Appel « Engagement citoyen en lieux de vie informels » avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2020 et avec le soutien de la **Croix-Rouge française** le programme « **bénévo'Lab** », qui propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé cette année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par une bénévole et portant sur le thème des nouvelles formes de bénévolat et d'engagement citoyen en lieux de vie informels a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale de cette bénévole, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation. Celui-ci attribuera **une bourse de recherche postdoctorale et individuelle de 12 mois**.

Pour que, à travers cette bénévole, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le lauréat de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec la bénévole à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

A l'instar d'autres associations, la Croix-Rouge française (CRf) vient régulièrement en aide aux personnes installées dans des lieux de vie informels. C'est notamment le cas à Lyon où, en collaboration avec des acteurs institutionnels et associatifs¹, la Croix-Rouge du Rhône (69) a mis en place le « Dispositif d'intervention en campements informels » (DICI).

¹ Le dispositif d'intervention en campements informels associe notamment la Croix-Rouge française, la ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et l'Eau du Grand Lyon.

Créé en 2020 lors de la crise du Covid-19, ce dispositif intervient chaque semaine auprès des personnes exilées présentes sur les campements de la métropole lyonnaise. Composé d'une équipe de 3 salariés, il a vocation à « aller-vers » les personnes exilées et se déploie sur les camps et autres lieux de (sur)vie pour apporter son soutien aux personnes en errance à Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Vélain.

Les interventions s'articulent autour de trois grands axes : répondre aux besoins de base des populations (nourriture², hygiène³, orientation vers les vestiboutiques pour le textile, travail en lien avec l'hôpital et avec d'autres acteurs, comme Médecins du Monde, pour les questions de santé) ; contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie⁴ ; et enfin proposer un accompagnement social⁵ pour faire le lien avec les services de droit commun (information, orientation, accompagnement physique si nécessaire, présence d'une assistante sociale, etc.). A travers ses différentes missions, le dispositif ICI vise à réduire la vulnérabilité des personnes vivant dans des lieux de vie informels en les accompagnant vers des solutions plus pérennes, conformes à leurs projets de vie en répondant à trois objectifs spécifiques : répondre aux besoins urgents de base des personnes migrantes sur leur lieu de vie ; contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans l'attente d'une solution digne et pérenne ; et enfin accompagner les habitants dans l'accès aux dispositifs de droit commun, à des hébergements et à des opportunités d'insertion leur permettant d'en finir avec leur situation de grande exclusion⁶.

A l'occasion de leurs interventions sur le terrain, les bénévoles et salariés de la CRf rencontrent régulièrement des personnes engagées auprès des exilés et exerçant de nouvelles formes de bénévolat, individuellement ou dans des collectifs citoyens. La survie des migrants au sein des camps^{7,8} mobilise en effet une pluralité d'acteurs aux logiques distinctes : des représentants de l'État aux grandes ONG internationales, des associations prestataires de services publics aux petites associations locales, des collectifs militants aux bénévoles indépendants...

² Cela comprend une distribution de colis alimentaires secs et hygiène par mois sur 7 lieux de vie informels, ainsi qu'une distribution de colis alimentaires et hygiène d'urgence lors des sorties « accueil, écoute et orientation ».

³ Sur certains sites, l'une des actions importantes à réaliser pour l'amélioration des conditions de vie est avant tout d'installer des points d'eau, des sanitaires et des toilettes.

⁴ Cela comprend notamment la distribution des produits d'hygiène, la mise en place des points d'eau, la médiation et sensibilisation à l'hygiène et à la santé, l'accès aux douches à travers un camion douche (2 sorties par semaine), une initiation aux premiers secours, ainsi que la sensibilisation à la vaccination et vaccination.

⁵ Cela comprend un déploiement des activités de soutien psychosocial à travers la médiation artistique auprès des personnes vivant dans un squat à Feyzin (adultes et enfants), du soutien scolaire et des cours de français en lien avec le service FLE de la DT69 auprès des jeunes vivant dans les squats à Feyzin et à la Croix Rousse, ou encore un dispositif mobile d'Accueil Ecoute Orientation tous les mardis qui va à la rencontre des personnes vivant en squats/bidonvilles/campements.

⁶ Dans le cadre de ces interventions, la Croix-Rouge française est amenée à orienter les habitants vers des dispositifs allant de la mise à l'abri d'urgence à l'accès à un logement autonome. Le « Service social 69 », animé uniquement par des salariés de la Croix-Rouge française, procède notamment à une évaluation sociale permettant de déterminer une orientation qui doit répondre au plus juste aux besoins identifiés.

⁷ SARA PRESTIANNI. *Calais, Patras, Subotica*. In Michel AGIER (dir.). *Un monde de camps*. Paris : La Découverte, 2014, p. 326-339 ; Philippe WANNESON. Une Europe des jungles. *Plein droit*, 2015, vol. 104, n° 1, p. 18-21.

⁸ BABELS, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*. Paris : Le Passager Clandestin, 2017.

On les nomme parfois « bénévoles », parfois « volontaires », « soutiens » ou encore « citoyens ordinaires ». Ils sont de nouveaux acteurs non professionnalisés qui, un jour, ont choisi de se saisir de l'impératif humanitaire. Ils peuvent être militants ou au contraire avoir investi la cause des migrants tandis qu'ils n'étaient pas connectés aux sphères militantes et qu'ils avaient peu conscience des effets des politiques migratoires et des réalités de la demande d'asile en France. Des travaux récents se sont intéressés aux reconfigurations⁹ des solidarités au sein des camps, en pointant notamment les tensions politiques traversant les associations traditionnelles de l'aide aux migrants¹⁰ ainsi que leur mode d'absorption de ressources bénévoles qui s'internationalisent¹¹. Mais, à l'exception notable des études de Madeleine Trépanier¹² et de Marjorie Gerbier-Aublanc à Calais¹³, ces écrits n'examinent pas les logiques de ces nouvelles solidarités.

L'examen des principes organisationnels soutenant les actions de ces collectifs citoyens dévoile toute leur ingéniosité. A partir des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ils encouragent une mobilisation « à la carte » des individus et recréent, de proche en proche, des réseaux de solidarité à l'échelle de la ville¹⁴. Des modes de coordination souples et improvisés, un recrutement peu sélectif et une (in)formation sur le tas, une mobilisation flexible et un turn-over important caractérisent leur mode de fonctionnement.¹⁵ S'appuyant sur ces modalités inédites de mobilisation, et à partir de faibles ressources, ces citoyens ordinaires réalisent un travail inestimable tourné vers la recherche de solutions pratiques aux besoins vitaux et socio-administratifs des migrants.

Néanmoins, malgré l'ampleur de la générosité citoyenne déployée sur ces terrains, ce type de mobilisation comporte un certain nombre de limites et de risques. La pérennisation de ces initiatives pose question, d'abord en raison de l'instrumentalisation étatique de la générosité des citoyens et de leur stigmatisation tandis que les frontières entre aide humanitaire et acte politique sont floues sur ce terrain. Des tensions entre réponses humanitaires et actions de plaidoyer politique traversent les collectifs militants historiques mobilisés dans la cause des migrants¹⁶. Aussi, cette mobilisation implique parfois la redéfinition des frontières de la vie ordinaire des citoyens et les expose à des risques d'épuisement, sans compter les

⁹ Y. BOUAGGA, M. PETTE. L'aide aux migrants à Calais. In OBSERVATOIRE DE FRANCE VOLONTAIRES. *La Cartographie 2017 des engagements volontaires et solidaires à l'international*. 2017, p. 23-28.

¹⁰ Mathilde PETTE. Venir en aide aux migrants dans le Calais : Entre action associative locale et crise migratoire internationale. *Savoir/Agir*, 2016, vol. 36, n° 2, p. 47 ; Mathilde PETTE, Les associations dans l'impasse humanitaire?. *Plein droit*, 2015, n° 1, p. 22-26.

¹¹ Y. BOUAGGA, M. PETTE. L'aide aux migrants à Calais. In OBSERVATOIRE DE FRANCE VOLONTAIRES. *La Cartographie 2017 des engagements volontaires et solidaires à l'international*. 2017, p. 23-28.

¹² Madeleine TRÉPANIÉ. Les Britanniques à Calais : La solidarité européenne à l'échelle locale dans une ville-frontière. *Multitudes*, 2016, vol. 64, n° 3.

¹³ Marjorie GERBIER-AUBLANC, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Fondation Croix-Rouge française, Les Papiers de la Fondation, n°15, Mai 2018, 31p.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ M. PETTE. Les associations dans l'impasse humanitaire ?. *Plein droit*, 2015, n° 1, p. 22-26.

risques judiciaires. Enfin, transférer l'aide aux migrants à des citoyens ne détenant pas toujours les compétences nécessaires interroge l'éthique de l'humanitaire¹⁷.

Quoi qu'il en soit, l'irruption de ces nouveaux acteurs dans le jeu humanitaire pose question, car elle soutient une déprofessionnalisation de l'action et renouvelle ainsi le débat entre engagement et professionnalisation humanitaire¹⁸. L'une des mutations majeures de l'humanitaire sur un tel terrain est certainement la porosité de ses frontières entre aide humanitaire professionnalisée, action gouvernementale et militantisme politique¹⁹. Cela laisse entrevoir une dynamique d'hybridation du fait humanitaire : des acteurs, des principes et des répertoires d'action, qui articulent les temps de la vie ordinaire et les réponses humanitaires ; des règles logistiques et morales d'intervention sur le terrain associés à une organisation flexible « à la carte » et « au clic » ; des principes de solidarité, d'urgence, de création de lien social, de revendication politique qui convergent et entrent en dialogue au sein d'espaces physiques et virtuels.²⁰

Par ailleurs, l'intervention des différents types d'acteurs (ONG, associations locales, collectifs citoyens, services publics) au sein des camps se superposent rarement. La pluralisation des acteurs de l'aide révèle donc non seulement une division du travail d'aide aux migrants mais également les lacunes du système existant : l'intervention exclusive des services publics et des ONG ne suffit pas à assurer la survie biologique et sociale des migrants. C'est ainsi qu'associations et collectifs citoyens improvisent dans l'urgence et à partir de ressources précaires des réponses à une multitude de besoins non satisfaits. Tout cela plaide pour une meilleure collaboration entre ces différents types d'acteurs.

Objectifs de l'appel

Les mobilisations citoyennes dans l'aide aux migrants ne sont pas un phénomène nouveau²¹. Cependant, depuis 2015, le renouvellement et l'ampleur²² de ces

¹⁷ Jean-François MATTEI. *L'Humanitaire à l'épreuve de l'éthique*. Paris : Les Liens Qui Libèrent, 2014 ; Jean-François MATTEI. Renouveler la pensée humanitaire par une approche éthique. *Revue internationale et stratégique*, 2015, n° 2, p. 129–137 ; Michael SCHLOMS. Le dilemme inévitable de l'action humanitaire. *Cultures et Conflits*, 2005, n° 60, p. 85-102.

¹⁸ P. DAUVIN et J. SIMEANT. *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG du siège au terrain*. Paris : Presses de sciences po, 2002.

¹⁹ M. BESSONE. Le vocabulaire de l'hospitalité est-il républicain ? *Ethique publique*, 2015, vol. 17, n° 1.

²⁰ Marjorie GERBIER-AUBLANC, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Fondation Croix-Rouge française, Les Papiers de la Fondation, n°15, Mai 2018, 31p.

²¹ Mathilde PETTE. *S'engager pour les étrangers : les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*. Thèse de doctorat en sociologie. Lille : Université Lille 1, 2012 ; Johanna SIMEANT. *La cause des sans-papiers*. Paris : Presses de Sciences po. 1998 ; Haydée SABERAN. *Ceux qui passent*. Paris : Carnets nord, 2012 ; Henri COURAU, *Ethnologie de la Forme-camp de Sangatte: de l'exception à la régulation*. Paris : Archives contemporaines, 2007.

²² Yasmine BOUAGGA et Mathilde PETTE. *L'aide aux migrants à Calais*. In *La Cartographie 2017 des engagements volontaires et solidaires à l'international*. Observatoire de France Volontaires, 2017, p. 23-28 ; Madeleine TREPANIER, Les Britanniques à Calais: La solidarité européenne à l'échelle locale dans une ville-frontière. *Multitudes*, 2016, vol. 64, n° 3, p. 82 ; BABELS, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps, op. cit.* La médiatisation de la mort aux frontières de l'Europe, notamment incarnée par la circulation de la photographie du petit Aylan Kurdi ainsi que de la « new jungle » de Calais et des campements de rue parisiens a donné une autre dimension à ces mobilisations citoyennes.

solidarités en France méritent une attention particulière, car l'irruption de ces nouveaux acteurs dans le jeu humanitaire – indépendants, regroupés en collectifs ou affiliés à des associations –, qui interviennent aux interstices de l'action humanitaire institutionnalisée et des services publics, interroge et renouvelle le débat entre engagement et professionnalisation humanitaire²³.

Afin d'alimenter la compréhension des nouvelles solidarités citoyennes envers les migrants et de renouveler les réflexions sur les mutations du monde humanitaire, cet appel invite à examiner les logiques de la mobilisation de ces citoyens ordinaires, les potentialités et les limites des initiatives qu'ils déploient. Leur positionnement aux interstices de l'(in)action publique et de l'aide humanitaire spécialisée révèle certains des enjeux posés par la rencontre entre acteurs pluriels au sein des camps de migrants. Par une approche ethnographique, les candidats sont encouragés à mettre en lumière les logiques pratiques et éthiques ainsi que les tensions qui sous-tendent l'implication et l'action de ces citoyens.

Les candidats sont aussi encouragés à éclairer certains des enjeux de la rencontre entre acteurs pluriels dans les camps de migrants en France, où l'accueil et le soutien aux migrants reposent sur une matrice d'acteurs publics et privés, humanitaires et citoyens, dont les niveaux d'intervention s'interpénètrent et qui sont appelés à interagir. Mieux connaître ces nouvelles formes de solidarité permettrait de mieux articuler l'action de chacun.

- Quelle place occupent aujourd'hui ces structures citoyennes dans l'aide aux personnes vivant en lieux de vie informels ?
- Quels sont leurs moyens, besoins, modes de fonctionnement ?
- Quels sont les ressorts de l'engagement de leurs membres ?
- Comment coordonner l'action des associations avec celle des collectifs déjà présents dans certains lieux de vie informels, au bénéfice des personnes accompagnées ?

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **France**. Une partie du travail de terrain devra avoir lieu dans la **région lyonnaise**, où le dispositif d'intervention en campements informels (ICI) de la Croix-Rouge française est mis en œuvre.

²³ Une littérature abondante s'intéresse depuis quelques années aux mutations du monde humanitaire. Parmi les diverses approches employées, une perspective croisant sociologie de l'engagement et du monde professionnel décrypte les tensions inhérentes à la professionnalisation du monde humanitaire au prisme des trajectoires individuelles et de l'expérience des acteurs de terrain. Voir notamment : Pascal DAUVIN et Johanna SIMEANT. *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG du siège au terrain*. Paris : Presses de sciences po, 2002 ; Ludovic JOXE. Médecins Sans Frontières : to be professional or not to be ?. *Journées d'études « Ethnologie des professionnels de l'international »*, Lyon (France), 2017.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2023**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 21 mai 2023 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature/s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2023** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
9. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 3 avril 2023 au 21 mai 2023 à minuit (heure de Paris)**. À cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **6 juillet 2023**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
 - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débuteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débuter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- Le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le lauréat à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà de la date indiquée dans l'appel ou, le cas échéant, de la date d'obtention de l'avis favorable d'un comité d'éthique, doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et

formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du lauréat entraînera l'annulation du financement.

- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du lauréat à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le lauréat doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'étude organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

3 avril 2023	Lancement de l'appel à candidatures
21 mai 2023	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
22 mai – 11 juin 2023	Évaluation des candidatures
5 juillet 2023	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
6 juillet 2023	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet – août 2023	Signature par le lauréat de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2023	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2024	Fin de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr